

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2018 A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL DE BEGNINS

Présidence : M. Jean-Jacques Nicolet

Le Président ouvre la séance à 20h05, salue les membres du Conseil Intercommunal, les membres du Comité de Direction et les remercie de leur présence.

Il remercie la Commune de Begnins pour la mise en place de la salle à l'occasion de cette séance.

Tous les membres ont été régulièrement convoqués et ont reçu les documents par courrier et par courriel.

Il informe que la secrétaire, Madame Vanessa Wicht est absente en raison de problèmes de santé, de même que sa remplaçante, Madame Claudine Bovey.

Il présente Madame Christine Ronga, secrétaire municipale de la Commune de Marchissy qui est élue à l'unanimité par le Conseil intercommunal pour officier comme secrétaire pendant la séance.

1. Appel

L'appel a fait constater la présence de 22 membres du Conseil Intercommunal représentant 26 voix sur 39. Le nombre de Communes représentées s'élève à 14 sur 16, 5 personnes s'étaient excusées et 3 personnes étaient absentes.

Arzier-Le-Muids	3	voix	Le Vaud	2	voix
Begnins	2	voix	Longirod	1	voix
Burtigny	0	voix	Marchissy	1	voix
Coinsins	1	voix	Prangins	2	voix
Duillier	0	voix	St-Cergue	2	voix
Genolier	2	voix	St-George	1	voix
Givrins	1	voix	Trélex	1	voix
Gland	6	voix	Vich	1	voix

(Quorum : 2/3 des Communes membres représentées, soit 14 Communes sur 16)

Le quorum est atteint, le Président déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

2. Assermentations

Monsieur Jacques Mugnier de la Commune de Duillier et Monsieur David Biemmi de la Commune de Gland, qui avaient tous deux demandés à être assermentés, sont absents. Aucune autre assermentation n'est demandée.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce avoir reçu, le 30 mars 2018, une motion datée du 19 février 2018. Cette motion sera discutée ce soir au point 8 de l'ordre du jour.

Après ajout du point 8) « Motion Nicolas Ray », l'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

1. Appel.
2. Assermentations de Monsieur Mugnier & Monsieur Biemmi.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du 28 septembre 2017 à Le Vaud.
5. Communications du bureau.
6. Communications du Comité de Direction.
7. Préavis 01/2018 – relatif au rapport de gestion et comptes 2017 du RAT.
8. Motion « Nicolas Ray ».
9. Divers et propositions individuelles.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du 28 septembre 2017 à Le Vaud

Le procès-verbal a été envoyé par courriel à tous les membres.

Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est donc approuvé tel que présenté à la majorité moins 1 abstention.

5. Communications du bureau

Pas de communication du bureau.

6. Communications du Comité de Direction

Madame Christine Girod (Présidente du Comité de Direction, finances, administration générale, communication)

Madame Christine Girod informe que le RAT a déménagé ses bureaux depuis le 01.04.2018 à la Cité Ouest 2 à Gland dans des locaux plus grands et plus appropriés permettant d'accueillir les séances d'information organisées pour les AMF.

Elle convie les membres du Conseil Intercommunal le mardi 22 mai 2018 dès 17h pour la pendaion de crémaillère.

Elle mentionne qu'elle ne va pas répéter ce qui a été écrit dans le rapport de gestion et des comptes qui donne beaucoup d'information sur les activités en 2017 et elle invite les délégués à poser des questions dans le cadre du point 7 de la séance.

Monsieur Christian Durand (plan de développement, informatique, relations avec les Communes)

Monsieur Christian Durand remercie Madame Nathalie Widmer pour l'implémentation du logiciel salaire et comptabilité Abacus.

7. Préavis 01/2018 – relatif au rapport de gestion et comptes 2017 du RAT

Le Président donne la parole à Madame Alice Durnat-Levi de la Commission de gestion et des finances qui lit à haute voix la conclusion du rapport :

La Commission recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 01/2018, soit :

- D'accepter le rapport de gestion et des finances 2017 et les comptes 2017 tels que présentés par le Comité de Direction.
- De donner décharge aux membres du Comité de Direction (CoDir).

Le Président ouvre la discussion sur le préavis :

Madame Véronique Villaine cite le point 12.2 (les défis futurs du RAT) du rapport de gestion et des finances, dans lequel il est mentionné que la FAJE a attribué un mandat à deux sociétés dont la mission vise à une évaluation des besoins en accueil de jour des enfants à moyen et à long terme. Parle-t-on des besoins en termes de nombre d'enfants ou en termes d'horaire en accueil de jour ?

Elle demande si une étude a été faite sur les besoins des parents qui ont des horaires décalés (infirmiers, médecins, policiers, vendeurs etc.) ?

Y-a-t-il des besoins pour des horaires hors des horaires classiques d'accueil (gardes de nuit) ?

Madame Christine Girod répond que l'étude de la FAJE porte sur tous les besoins futurs de la population, ce qui est quelque chose d'assez théorique. Cette étude s'appuie sur des réalités d'aujourd'hui et essaye de se projeter dans le futur. Les besoins spécifiques concernant les horaires décalés sont pris en compte.

Le retour de la réunion de la FAJE, qui a eu lieu mi-mars à Bussigny, fait ressortir que les demandes en la matière ne sont pas aussi nombreuses que ce que l'on pourrait imaginer.

Elle mentionne que les parents, travaillant dans des branches à horaires décalés, ne s'appuient pas tellement sur les structures d'accueil officielles et s'organisent plutôt de manière privée (garde par les membres de la famille, par des voisins etc.).

Il en ressort l'impression que ce besoin d'horaires élargis n'est pas très fort, sauf peut-être pour des horaires de fermeture comme 18h30 au lieu de 18h00.

Madame Odile RoCHAT mentionne un sondage fait par l'AISGE sur la demande de la Commune d'Arzier. Seuls cinq parents étaient intéressés par un élargissement des horaires (19h-19h30), mais en mentionnant qu'il ne faudrait pas que cela coûte plus cher.

Elle cite l'exemple de la crèche de l'hôpital de Nyon (crèche du Carrousel) qui a des horaires très larges, mais qui engendre un coût de fonctionnement beaucoup plus élevé.

Elle dit encore qu'il y a de gros défis pour demain par rapport à l'accueil de jour.

Madame Anne Stiefel demande par curiosité quel est l'horaire le plus tardif dans une structure d'accueil ?

Madame Christine Girod répond qu'il y a une structure, mais qui ne fait pas partie du RAT, c'est Little Green House à Gland qui ferme à 22h et ouvre à 6h. Le Carrousel, à l'hôpital Nyon, fermerait à minuit mais à vérifier. Cette tranche d'horaire d'ouverture engage une diminution du taux global de remplissage et c'est cela qui coûte très cher. Une telle

infrastructure est par contre indispensable pour les parents ayant des professions médicales.

Madame Anne Stiefel demande s'il faut des infrastructures spéciales pour faire dormir les enfants la nuit ?

Madame Christine Girod répond que non, mais que c'est en matière d'encadrement que les besoins sont là.

Monsieur Etienne Bovy dit que certaines structures peuvent répondre de manière ponctuelle à des situations d'urgence, mais qu'au niveau du CoDir ils n'ont jamais eu à traiter ce genre de situation. Il y a peut-être une distinction à faire entre répondre à un accueil 24h sur 24h et offrir un accueil d'urgence.

Madame Chantal Landeiro mentionne une phrase à la page 5 du rapport de la CoGestFin qu'elle ne comprend pas bien: « La CoGestFin devrait aussi pouvoir prendre connaissance des soutiens que les Communes et institutions privées leur apportent que ce soit par des subventions ou apports en nature ».

Monsieur Rasul Mawjee répond que cette phrase est là pour indiquer que, dans le bilan, on voit dans les charges que d'une part, certaines Communes ont été « sponsorisées » et que d'autre part, des Communes ont donné de l'argent car, dans le réseau, les montants doivent s'équilibrer.

Au niveau de la CogestFin et du CoDir, ils n'ont pas la possibilité d'avoir une vue sur les Communes qui ont été subventionnées, ni sur celles qui ont donné de l'argent.

Il a entendu que certaines communes mettaient gratuitement des locaux à disposition, alors que d'autres encaissaient des loyers, mais ne sait pas si cela est une vérité, car cela ne se voit pas dans les comptes.

Il pense qu'il serait bien d'avoir connaissance des Communes qui mettent à disposition des choses (structures, repas, locaux, etc.) afin de pouvoir les remercier et, d'un autre côté, de connaître les structures qui iraient moins bien financièrement afin de pouvoir les soutenir. Certaines structures ont une approche pédagogique particulière qui peut s'avérer coûteuse, mais le but d'avoir une vision de ces finances ne serait en aucun cas de tout normaliser.

Selon lui, il faudrait avoir une certaine vision des finances des structures à des fins de transparence, sans toutefois mettre sous tutelle les Communes, car on ne veut pas interférer dans l'autonomie de celles-ci de pouvoir gérer leurs structures.

On a une responsabilité envers la FAJE, car s'il y a une structure déficitaire, les taux moyens et les subventions vont augmenter sans pouvoir savoir de quelle structure il s'agira. Il s'agit d'un souhait fort de la CoGestFin, mais aussi de tous.

Madame Christine Girod remercie le rapporteur de la CoGestFin. Elle ajoute que leur volonté a été bien entendue et que le CoDir tend aussi à avancer dans ce sens là, à savoir vers plus de transparence.

Le CoDir travaille avec des Associations et des Fondations qui ont leur propre légitimité, leurs propres membres, leur propre fonctionnement et que tout cela doit se faire dans un certain équilibre. Elle rappelle que la RAT a dix ans et qu'il a réussi à tisser des très bons liens de travail et que cela vaut tous les rapports que l'on peut imaginer.

Le CoDir tend à plus de transparence, mais cela doit se faire dans le respect des uns et des autres.

Pour rassurer les délégués, elle dit que les comptes sont analysés par le CoDir du RAT qui sait ce qu'il se passe où et comment.

Il n'y a pas de disfonctionnement majeur à ce jour, même s'il y a des discussions et des corrections. Deux fois par année, Madame Régula Jaunin et Madame Christine Girod se rendent dans les structures pour avoir des contacts avec les comités, les fondations ou les directions pédagogiques et traiter notamment du sujet des finances. Si cela coince un peu, les discussions sont là, les contacts étant très bons.

Au niveau de la FAJE, il y a des exigences au niveau des chiffres et des informations qui doivent être remontés. Tout cela se passe dans les règles au niveau du CoDir-FAJE ou CoDir-associations et fondations.

Elle rappelle que la demande de la commission a bien été entendue et que le CoDir ne manquera pas de revenir vers le Conseil.

Madame Chantal Landeiro intervient par rapport aux comptes.

Premier point :

Elle fait part de sa surprise car un montant de Fr. 42'455.80 figure pour l'acquisition du logiciel ABACUS dans le compte 323.26 « ABACUS », ce montant n'a donc pas été prélevé dans le fonds de réserve.

Le préavis de mars 2017 mentionnait pourtant que l'on prendrait ce montant sur les fonds propres, i.e fonds de réserve en 2017 et en 2018 et que cela ne pèjorerait pas la comptabilité pour les communes. Elle mentionne que la somme Fr. 35'000.00 pour la 2ème tranche de 2018 avait également été validée dans ce préavis.

Les comptes 2017 présentent Fr. 3000.00 de bénéfice. Le fonds de réserve se montait à Fr. 364'129.00 au 31.12.2016, on donc les moyens d'avancer l'argent que l'on a promis dans un préavis et d'utiliser ce fonds pour payer les Fr. 42'455.80 pour le logiciel ABACUS.

Deuxième point :

Au compte 327.12 « attribution à la réserve diverses », Fr. 25'000.00 seront encore versés sur le fonds de réserve. On se retrouve avec un fonds de réserve de Fr. 380'000.00 à la fin de l'exercice.

Au vu de ces chiffres, elle suggère de ne pas accepter les comptes tels que présentés, car les autres années, lorsqu'il y avait un bénéfice, il était réparti entre les Communes et/ou les parents, le RAT n'étant pas à but lucratif.

Madame Christine Girod répond qu'effectivement, à la fin 2017, les chiffres étaient confortables et que la décision du CoDir était de pouvoir absorber un maximum dans les chiffres 2017 sans que cela pèjore le rééquilibrage par rapport aux parents.

Par rapport à la particularité du préavis de mars 2017, qui mentionnait que le montant pour le logiciel informatique serait pris sur le fonds de réserve en 2017 et en 2018, le CoDir a plutôt joué la carte de dire de ne pas prendre l'argent sur le fonds de réserve vu les bons chiffres que présentaient les comptes. Il est vrai que Fr. 380'000.00 de fonds de réserve peut paraître beaucoup, mais par rapport à l'ensemble de l'activité du RAT, cela n'est pas énorme s'il devait arriver quelque chose au niveau d'une structure et que le RAT devait intervenir.

Le raisonnement du CoDir a donc été de dire qu'il y avait assez d'argent, donc de payer la première partie de 2017 avec cet argent et de prendre sur le fonds de réserve pour la 2^{ème} partie de 2018 si nécessaire ou sur le résultat.

Les remboursements pour les Communes seront faits au moment où le CoDir aura le bouclage total des comptes. S'il y a de l'argent encaissé en trop auprès des Communes, la FAJE oblige à les rembourser. Ce n'est pas parce que l'argent n'est pas pris sur le fonds de réserve, qu'il n'y aura pas de remboursement à faire aux Communes.

Monsieur Marco Baiguini précise que le montant de Fr. 25'000.00 du boucllement 2016, qui devait être affecté au fonds informatique selon le préavis de mars 2017, est aujourd'hui d'environ Fr. 40'000.00. Les Fr. 380'000.00 équivalent au fonds de roulement du RAT ne peuvent pas être considérés comme fonds de réserve.

Plutôt que de garder les 40'000 en bénéfice, on a utilisé ce montant pour l'informatique.

S'il y avait de l'excédent d'argent à la fin 2017, c'est essentiellement dû à Fr. 20'000.00 affectés par la FAJE et à des honoraires et des remboursements exceptionnels qui sont venus alimenter le compte.

Plutôt que de garder les Fr. 40'000 en bénéfice, le montant est reporté sur le fonds de réserve pour équilibrer le compte du logiciel informatique ABACUS.

Madame Chantal Landeiro dit que c'est une façon de voir, car le bénéfice peut aussi venir de la part des subsides des Communes. Si le RAT clôture avec un bénéfice, on est en droit de le redistribuer. En tant que délégué, il est difficile de comprendre ce mécanisme de clôture de compte en deux temps et, au vu de l'état des finances de certaines Communes, les montants pouvant être redistribués sont les bienvenus.

Elle revient sur le fait que l'on prend l'argent sur le budget, alors que le préavis prévoyait de le prendre sur le fonds de réserve.

Madame Christine Girod comprend parfaitement cette sensibilité. Le RAT est une Association avec un fonctionnement pas tout à fait habituel : les structures font en effet leurs boucllements plus tard et les délégués ne les voient pas. La logique est de faire au plus efficient et un raccourci a été pris en disant qu'il y avait de l'argent et en décidant de ne pas utiliser le fonds de réserve. Elle insiste sur le fait que la FAJE ne permettra jamais au RAT d'encaisser des bénéfices sur le dos des Communes ou des parents.

Madame Chantal Landeiro demande comment on peut mettre de l'argent régulièrement sur le fonds de réserve sans que cela soit sur le dos des Communes ou des parents ?

Madame Christine Girod répond que certaines structures font du bénéfice. Il y a également une volonté de la FAJE, dans le cadre de la RIE III, d'attribuer des montants supplémentaires pour tout ce qui est pédagogique. Le RAT a donc bénéficié d'une manne importante en 2016 et 2017 et cela explique cette bonne santé financière.

Monsieur Marco Baiguini ajoute que le dossier de reconnaissance du RAT prévoyait qu'un montant d'environ 5% soit à disposition du RAT comme fonds de roulement. Aujourd'hui les affaires marchent relativement bien et il n'a jamais rien été demandé aux Communes pour constituer ce fonds.

L'objectif était d'avoir un fonds de roulement d'environ 3%. Sur 22 millions, cela équivaldrait à environ Fr. 600'000.00.

Madame Chantal Landeiro déplore que le fonds de réserve informatique ne soit pas visible dans les comptes. Le fonds de réserve qui apparaît dans les comptes du RAT est général.

La parole n'étant plus demandée, le Président constate que les conclusions du rapport de la commission vont dans le même sens que le préavis du CoDir et propose de passer au vote.

Décision

A la majorité par 20 oui, 0 non et 2 abstentions, le Conseil Intercommunal décide :

- D'accepter le rapport de gestion et des finances 2017 et les comptes 2017 et de donner par la même occasion décharge au CoDir.

8. Motion « Nicolas Ray »

Le Président donne la parole à **Monsieur Nicolas Ray**. Celui-ci donne lecture de la motion qui demande la réalisation d'une étude sur l'aspect financier de la tranche de midi de l'accueil parascolaire.

M. Ray précise qu'il s'agit d'étudier les charges et les revenus et de regarder comment cela fonctionne pour l'accueil de midi. Les Communes n'ont pas de contrôle sur les revenus, mais voient uniquement les charges.

Les motionnaires ont voulu, volontairement, rester le plus simple possible concernant les chiffres qui sont demandés.

Madame Christine Girod confirme que le CoDir a pris connaissance de la motion, mais que, pour l'instant, il n'y a encore aucune prise de position. Le CoDir respectera le règlement qui prévoit une réponse soit à la prochaine séance, mais au plus tard dans une année. Elle dit que l'étude pour répondre à toutes les questions prendra un peu de temps. Cette tranche de midi est préoccupante, mais les recommandations de l'EIAP ne sont pas encore connues. Elles sont attendues avec impatience pour savoir comment travailler à propos de ces accueils de midi.

Monsieur Rasul Mawjee demande s'il ne s'agit pas plutôt d'une interpellation ? Le Président, **Monsieur Jean-Jacques Nicolet**, répond qu'il s'agit bien d'une motion car il est demandé au CoDir de faire une étude.

Madame Chantal Landeiro dit que c'est une grosse charge de travail pour le CoDir. Le résultat de cette étude devra être transmis aux Communes et devrait leur permettre de savoir si elles doivent ouvrir leurs UAPE pour la tranche de midi et à quel tarif.

Les Communes sont pieds au mur car elles savent qu'il y a une exigence du Conseil d'Etat qui dit qu'il est urgent d'ouvrir des structures (pôles 1P-4P obligation à partir du 1^{er} janvier 2018 et pôle 5P-8P encore 3 ans de délai).

Cela a un coût (construction de locaux, entretien des locaux, engagement de personnel) et même si la FAJE participe à ces créations de structures, les Communes ne savent pas combien d'enfants s'inscriront et se retrouveront avec des structures ayant des charges trop élevées dans le cas où il n'y a pas assez d'enfants inscrits.

Les Communes doivent-elles attendre les directives de l'EIAP?

Monsieur Nicolas Ray dit au CoDir de prendre son temps car selon lui, le RAT devrait déjà avoir une bonne partie des chiffres (dans les comptes des structures).

Les Communes n'ont aucun contrôle sur les revenus, par contre elles ont un contrôle sur les charges. Aujourd'hui les Communes n'ont pas de valeur de référence au sujet des structures d'accueil de midi, elles ne connaissent pas le nombre d'enfants pouvant potentiellement être inscrits. Le but de cette motion est d'obtenir des valeurs de référence

qui permettraient de connaître les charges maximales qu'une structure devrait avoir pour tourner.

Il mentionne que, par expérience, la tranche de midi rapporte plus qu'elle ne coûte, mais il aimerait savoir si c'est quelque chose de spécifique ou de général ?

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote.

Décision

- 15 membres acceptent de renvoyer la mention au CoDir pour étude.
- 2 contres
- 5 abstentions

Madame Chantal Landeiro dit que la motion est en fait une demande d'aide des Communes pour les guider dans leur choix d'ouverture de structures. Il sera utile d'entendre l'expérience de l'AISGE sur l'accueil de midi.

Madame Christine Girod mentionne qu'ils seront à cheval entre les Associations scolaires et les structures d'accueil et que tous devront discuter et travailler ensemble.

Elle remercie M. Ray pour le dépôt de cette motion.

9. Divers et propositions individuelles

Madame Anne Stiefel demande si l'effet du rabais fratrie se voit déjà, ce rabais étant censé attirer les plus hauts revenus au sein du RAT.

Madame Christine Girod mentionne le tableau à la page 22 du rapport de gestion qui montre, en 2017, une augmentation assez significative du revenu des parents. Elle n'a pas la preuve que cela soit dû au rabais fratrie.

La parole n'étant plus demandée le Président clôt la séance à 21h10 et la Commune de Begnins offre le verre de l'amitié.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Jacques Nicolet

Christine Ronga

